



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le projet Médialoup accueille une délégation italienne

Le 6 juin 2012, le projet Médialoup a fait un point sur la situation du loup en Italie. Des spécialistes italiens issus de différents réseaux (Parcs Naturels, Universités, Collectivités territoriales, association de bergers, association cynégétique) étaient présents pour faire part de leurs expériences en matière de connaissance, de gestion et de suivi de l'espèce.

Nonobstant le cadre national, la gestion du loup revient aux Régions et Provinces en Italie et, dans un cadre national, un certain nombre d'éléments d'information nous ont été délivrés.

L'Italie possède une population de loups aujourd'hui estimée à au moins 1000-1500 individus. Issue d'une population autochtone relictuelle d'une centaine d'individus en 1973, cette population s'est progressivement reconstituée et a colonisé la majeure partie du pays. Les loups présents en France en sont d'ailleurs issus.

Cette recolonisation naturelle du territoire italien a pu se produire à la faveur d'un développement important des formations boisées et des populations de grands ongulés. La plasticité écologique de l'espèce ainsi que sa grande capacité de dispersion et de déplacement accompagnée de la mise en place et du maintien d'une protection stricte de l'espèce depuis 1977 (sans aucune dérogation à la protection stricte fixée par la directive Habitats) sont également des facteurs avancés par les scientifiques et experts présents.

En ce qui concerne le monde de l'élevage, le loup cause des problèmes récurrents en s'attaquant aux troupeaux bovins et ovins. Pour autant, d'un point de vue national, ce problème semble être minime face aux difficultés liées à la présence d'effectifs importants de chiens errants, de chiens retournés à l'état sauvage, ou de chiens s'étant hybridés avec le loup. La Région du Lazio par exemple compterait selon les estimations 60.000 chiens errants.

En matière d'acceptation par le monde de l'élevage, la situation est contrastée selon les régions. Dans les Abruzzes par exemple où le loup a toujours été présent, les bergers sont habitués aux pratiques de protection de leurs troupeaux... En revanche, en Toscane ou dans les Alpes la colonisation récente du loup contraint l'administration à informer et former les éleveurs aux techniques qui permettent d'éviter, de réduire ou de compenser ces dommages. Au demeurant, les impacts socio-économiques et agro pastoraux sont sensiblement les mêmes qu'en France (dégradation de certains pâturages et parcours, pertes économiques, surcoûts humains, abandons ponctuels d'alpages etc.).

En matière d'indemnisation, l'Italie développe actuellement un système original fondé sur l'assurance privée: les éleveurs assurent les troupeaux et les Régions subventionnent la souscription à l'assurance à hauteur de 80%, ce qui permet de maintenir une coexistence possible quoique précaire avec le prédateur. A titre indicatif, la Région Toscane consacre

300.000 €/an pour contribuer aux dépenses d'assurances, 100.000 € pour la prévention des attaques et 3,5 à 4 M d'€ pour l'indemnisation des dégâts de sanglier. Dans la majeure partie des régions les dégâts causés par les sangliers représentent un problème plus important que ceux engendrés par le loup.

A l'inverse, dans certaines régions de colonisation récente comme le Piémont l'activité d'élevage devient difficile. L'acceptation de l'espèce est alors remise en cause. Dans ces régions, de nombreux actes illégaux de destruction sont enregistrés chaque année, avec par ordre d'importance: tirs, empoisonnements et pièges.

Selon les différentes parties prenantes consultées, le monde de la chasse s'accommoderait relativement bien du retour du loup et participe progressivement aux projets d'acquisition de connaissances et de suivi de l'espèce. Même si la situation est contrastée selon les régions, globalement cette coexistence est jugée satisfaisante par la fédération italienne des chasseurs. Elle serait liée au fait que la compétition entre chasseurs et loup pour la ressource gibier est perçue comme plus « virtuelle » que « réelle » en Italie. Trois principaux facteurs explicatifs ont été avancés :

- ✓ dans le cœur de la péninsule, la majeure partie de la prédation du loup ne porte que sur de jeunes sangliers,
- ✓ les populations d'ongulés (sanglier, chevreuil, cerfs, mouflon) sont telles que l'impact du loup sur les plans de chasse n'est pas vraiment ressenti,
- ✓ la présence du loup aide en quelque sorte, les chasseurs à réguler les populations de sanglier.

L'objectif de l'Etat Italien est aujourd'hui triple : maintenir des populations viables de loups en coexistence avec les acteurs locaux, stabiliser les populations dans la péninsule et les augmenter sur l'arc Alpin. A ce stade aucune dérogation à la protection stricte de l'espèce n'est délivrée sur le fondement de la directive Habitat. L'Etat Italien admettrait cependant être arrivé à un tournant dans cette politique de retour du loup. L'expansion non maîtrisée de l'espèce est socialement et économiquement difficilement acceptable et des solutions seront à trouver dans un avenir relativement proche.

André Mugnier



Commission Grands Prédateurs
Fédération Nationale des Chasseurs

Pour plus d'informations sur le projet Medialoup et les comptes rendus des ateliers, consulter le site Internet du projet sur <http://medialoup.chasseurdefrance.com/index.htm>